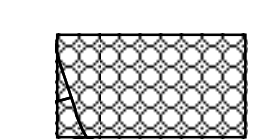


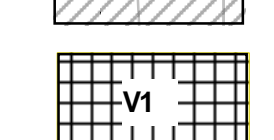
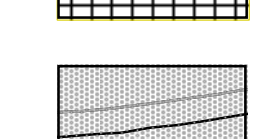

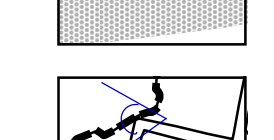
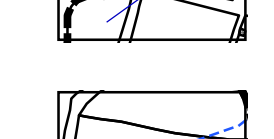


Révision prescrite par délibération du CM le : 06 juillet 2009
 Débat préalable organisé au sein du CM le : 04 juin 2012
 PLU arrêté par délibération du CM le : 14 octobre 2013
 PLU approuvé par délibération du CM le : 06 octobre 2014
 PLU rendu exécutoire le :
 Origine Cadastre (© Droits de l'Etat réservés)
 Echelle : 1/5 000ème
 Bureau L'ECOLOJ Architectes D.P.L.G. et U. de M. (Morlaix) - Urbain
 15, place des citages 29500 Morlaix - tél : 02 98 63 24 05 - fax : 02 98 68 79 23

-  Espaces boisés Classés
-  Les éléments de patrimoine ou de paysage à protéger ou à mettre en valeur
-  Protection des sites archéologiques
-  Emplacement réservé et numéro
-  Secteur d'isolement acoustique au voisinage des infrastructures de transport terrestre
-  Recul le long des voiries départementales
-  Point de vue
-  Recul 100 m - loi littoral

- Emplacement réservé**
- V1 - Aménagement de la place de la mairie - superficie de 0,016 ha - bénéficiaire : commune
 - V2 - Aménagement du carrefour de Kervout - superficie de 0,180 ha - bénéficiaire : commune
 - V3 - Création de la voirie de desserte (Kerzignat) et aménagement du carrefour - superficie de 0,716 ha - bénéficiaire : commune
 - V4 - Aménagement d'une liaison douce entre la mairie et la future ZAC - superficie de 0,056 ha - bénéficiaire : commune
 - E1 - Extension du cimetière et aire de stationnement - superficie de 0,150 ha - bénéficiaire : commune
 - E2 - Aménagement d'une aire de stationnement pour l'école de Trezien - superficie de 0,212 ha - bénéficiaire : commune

- Zones urbaines**
- Ua Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de forte densité
 - Ub Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de moyenne densité
 - Uc Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de densité modérée
 - Ud Zone d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat de faible densité
 - Ui Zone d'activités destinées à regrouper les établissements à caractère industriel, artisanal
 - Ul Zone à vocation de loisirs
 - Um Zone dédiée aux installations militaires

- Zones à urbaniser**
- 1AU urbanisation immédiate sous réserve du schéma d'aménagement
 - 2AU réserve foncière (ouverture possible après modification ou révision du PLU)
 - 1AUa Future zone Ua
 - 1AUad Future zone Uad - zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, situées à proximité du bourg
 - 1AUb Future zone Ub
 - 1AUbe Future zone Ub de qualité environnementale
 - 1AUli Future zone Ui
 - 1AUL Future zone Ul
 - 1AULc Future zone Ul - zone adaptée aux campings
 - 1AULd Future zone Ul - zone adaptée aux campings
 - 2AUbe Future zone 1AUbe de qualité environnementale

- Zone agricole**
- A Zone agricole
 - Ad Déchetterie

- Zones naturelles et forestières**
- N Zone naturelle à protéger
 - Ng Zone à vocation de pratique de golf
 - NH Zone d'habitation diffuse à moins de 100 m de bâtiments agricoles
 - NL Zone de loisirs
 - Np Zone à vocation d'aménagement d'aire de stationnement
 - Nr Zone d'habitation diffuse à plus de 100 m de bâtiments agricoles
 - Ns Espaces remarquables

